



Fédération Française
de Spéléologie

Assemblée Générale du CSR Bourgogne-Franche-Comté

Convocation

L'assemblée Générale du Comité Spéléologique Régional de Bourgogne-Franche-Comté se tiendra le 14 mars 2020 à 14h à Mérey-sous-Montrond dans le Doubs.

Peuvent assister à l'Assemblée générale, avec voix consultative, tous les licenciés de la FFS affiliés en 2020, individuellement ou à un club de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Chaque département dispose d'un nombre de voix délibératives portées par leurs représentants. Le nombre de représentants est déterminé en fonction du nombre de licences délivrées dans le groupement sportif selon le barème suivant :

- 1 représentant élu par l'Assemblée générale de chaque association affiliée à la Fédération Française de Spéléologie.
- 1 représentant du CDS par tranche entamée de 25 licenciés à la Fédération Française de Spéléologie.

En cas de carence de candidat au niveau d'une des associations affiliées à la Fédération Française de Spéléologie, le CDS élit un représentant supplémentaire par association non représentée.

Nombre de représentants

	1 par club	CDS 1 par tranche de 25	TOTAL
Côte d'Or	8	4	12
Doubs	12	9	21
Jura	9	6	15
Nièvre	2		2
Haute Saône	4	3	7
Saône-et-Loire	3	3	6
Yonne	1	1	2
Territoire de Belfort	2	1	3
TOTAL			68

Chaque représentant ne peut avoir plus de deux procurations.

L'Assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente et représentée.

Les présidents des CDS doivent communiquer au secrétaire du CSR la liste des représentants de leur département avant l'assemblée générale : r.limagne@gmail.com.



Comité Spéléologique Régional
de
Bourgogne-Franche-Comté

Comité Spéléologique Régional – 20 Route des Etangs – 89113 CHARBUY

Tél : 03 86 47 01 72

Courriel : bruno.bouchard@orange.fr

Site : www.csr-bfc.fr

www.ffspeleo.fr

Assemblée Générale du CSR Bourgogne-Franche-Comté

Ordre du jour

Accueil	13h30
Rapport moral du président	14h00
Rapport d'activités 2019 / commissions	14h15
Rapport financier 2019	14h30
<i>Approbation du rapport financier</i>	
Election du nouveau Conseil d'Administration (1)	15h00
<i>Suspension de séance : réunion du Conseil d'administration</i>	
Election du président par l'assemblée sur proposition du CA	16h00
Election des 3 représentants du CSR à l'AG de la FFS	
Election des 2 vérificateurs aux comptes (2)	
Cotisation 2020 des associations au CSR	
Reversement de la cotisation fédérale aux CDS	
Soutien au développement de la spéléologie en 2020	
Soutien aux EDS 25 et EDS 70	
Fonctionnement des commissions	
Aide aux participants aux stages EFS, EFC, EFPS	
Aide aux participants aux stages SSF	
Autres projets d'actions 2020	
Budget prévisionnel 2020	
Questions diverses	
Fin de l'AG	19h00

(1) 9 membres au minimum, élus pour une durée de 4 ans. Au moins 25% des sièges du conseil d'administration sont réservés à des personnes de sexe féminin, dans le respect de la disposition du code du sport concernant le principe d'égalité des femmes et des hommes et l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités.

(2) Seul Alain Guillon a été élu en 2019

Merci de faire parvenir vos candidatures à Rémy Limagne (r.limagne@gmail.com).

Pouvoirs

Si vous avez été élu représentant de votre club ou de votre CDS, et que vous ne pouvez pas être présent à l'assemblée générale, n'oubliez pas de donner pouvoir à un autre représentant élu de votre département, soit par courrier, soit par mail à la personne à qui vous donnez votre pouvoir avec copie à Rémy Limagne (r.limagne@gmail.com) en recopiant et complétant le texte ci-dessous.

Je soussigné, représentant du club xxxx / CDSxx donne pouvoir à, pour me représenter à l'assemblée générale du comité spéléologique régional de Bourgogne-Franche-Comté, qui se tient le 14 mars 2020 à Mérey-sous-Montrond.

Fait à, le



Comité Spéléologique Régional
de
Bourgogne Franche-Comté

